

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 février 2021

PROGRAMMATION LUTTE CONTRE LES INÉGALITÉS MONDIALES - (N° 3699)

Retiré

AMENDEMENT

N ° AE3

présenté par

M. Pancher, Mme Frédérique Dumas et M. Clément

ARTICLE PREMIER

Compléter l'alinéa 10 par la phrase :

« Dans cette optique la France d'ici 2025 allouera 50 % de son aide publique au développement totale aux pays les moins avancés. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ce projet de loi est un projet de lutte contre les inégalités mondiales, or pour concrétiser un tel objectif il est temps que notre aide au développement cible enfin les populations qui en ont le plus besoin. Cela passe par des mesures fortes telles que cette cible. De plus cela rentre en cohérence avec la stratégie française. La France a défini une liste de 19 pays prioritaires qui ne font pourtant pas partie de ses 10 principaux récipiendaires. Un ciblage plus important vers les PMA participerait automatiquement au rééquilibrage prêts/dons. C'est une mesure d'urgence alors que l'APD aux PMA a reculé de 26 % depuis 2015 passant d'un quart à moins d'un cinquième. Selon le FMI, pour respecter l'agenda 2030, ce sont près de 500mds de \$ supplémentaires par an à investir dans les PMA.